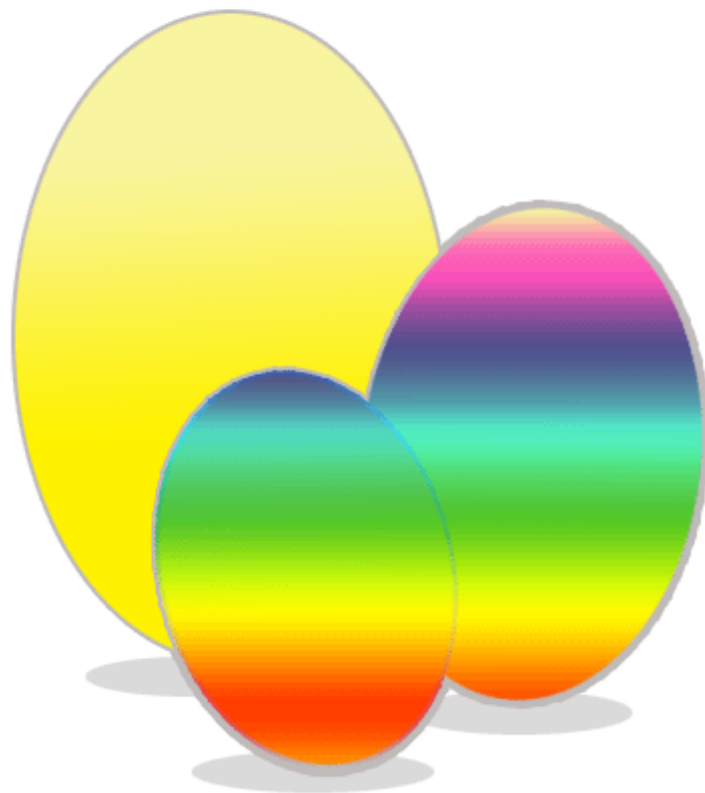


La Vesancière

N° 69 - XVIII^e année

Avril 2014

Joyeuses Pâques!





FONCTIONNEMENT DU BULLETIN

Réception des articles

A la mairie ou auprès des personnes suivantes :

Geneviève Blanc 04 50 41 56 83

Eliane Jonker 04 50 42 39 39

ou par adresse électronique : **eliane.jonker@gmail.com**

Merci à Cécile Prouteau pour la correction de la Vesancière

Dernier délai pour les articles de la prochaine parution : **30 juin 2014**

Distribution

Janvier Amicale des sapeurs pompiers

Avril CLAV

Juillet Les Amis de la chapelle

Octobre PEVV

**Dès la réception, merci de distribuer les bulletins
le plus rapidement possible,**

Calendrier des animations du 2^{ème} trimestre 2014

Lundi 14 avril PEVV ***réunion décoration fontaines à 20h30***

Dimanche 20 avril CLAV ***chasse à l'œuf de Pâques à 10 h***

Vendredi 25 avril CLAV ***concours de belote à 14 h***

Vendredi 16 mai CLAV ***repas de printemps à 20 h***

Samedi 24 mai ECOLE ***repas grec à 20 h***

Lundi 9 juin AMIS DE LA CHAPELLE ***pèlerinage et kermesse***

Vendredi 20 juin CLAV ***sortie à Digoin***

Dimanche 22 juin AMICALE DES POMPIERS ***concours de boules***

Samedi 5 juillet AMICALES DES POMPIERS ***Fête Nationale***



HORAIRES du SECRETARIAT de MAIRIE

**Du lundi au vendredi
de 8h à 12h
et le mardi soir
de 18h à 19h15**

Permanences M. le maire sur rendez-vous

Lundi et vendredi (en fin de matinée)

Permanences M. le maire et adjoints sur RV

le mardi de 18 h à 19 h

📞 : 04 50 41 53 55

✉ : mairie.de.vesancy@luxinet.fr

ETAT CIVIL

Naissance

Mariage

Décès

Annie Dalloz 10 février 2014

Yvette Marcos 17 mars 2014
(Restaurant "Chez Yvette")

Aldo Corso 7 avril 2014



Le mot du Maire

Un grand merci, tout d'abord, aux nombreux électeurs qui nous ont fait confiance en votant à plus de 80% dès le premier tour pour la liste "VESANCY 2014" que j'ai eu l'honneur de conduire.

Suite à l'élection du 23 mars dernier, la nouvelle équipe municipale est entrée en fonction dès le 28 mars, avec l'élection du Maire et des adjoints et l'installation du nouveau conseil municipal.

Outre le Maire, le nouveau conseil municipal a élu Pierre Batard, 1^{er} adjoint, Frédéric Pion, 2^{ème} adjoint et Eliane Jonker, 3^{ème} adjointe.

Onze conseillers municipaux complètent l'exécutif communal. Il s'agit de : Francois Beaudet, Mark Buttner, Françoise Consani, Yannick Dupraz-Dange, Damien Grenier, Philippe Houlllemare, Bernard Mugnier, Christine Perrin, Cécile Prouteau, Alain Teppe et Luc Vallier.

Grace à la coopération de mon prédécesseur, Martial Santana, à l'efficacité de notre secrétariat, la transition s'est effectuée dans les meilleures conditions et sans délai.

Je tiens ici à remercier notre Maire sortant (et son équipe municipale) pour le travail qu'il a accompli à la tête de la commune pendant 13 ans. On se souviendra que, durant cette double mandature, il a su préserver notre village de la fièvre d'urbanisation qui a envahi le Pays de Gex durant cette période.

Nous allons continuer dans cette voie, avec l'objectif de conserver au village son caractère authentique tout en améliorant ses infrastructures et les services aux habitants. Tout un programme que nous mettrons en place avec l'aide des services de l'Etat, de la communauté de communes (CCPG), des municipalités voisines et en concertation avec les premiers intéressés : les habitants de Vesancy. Vos suggestions sont les bienvenues.

Rendez-vous pour les premiers résultats dans la prochaine édition de la Vesancière.

Pierre Hotellier

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

Principales décisions prises par le conseil municipal au cours des séances de janvier, février, mars 2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GEX

Proposition de charte de stratégie d'approvisionnement en bois d'énergie entre les communes et la Communauté de Communes du Pays de Gex avec l'appui de l'Office National des Forêts.

La Communauté de Communes du Pays de Gex est en charge de la filière bois énergie, fondée sur le principe de fabrication de plaquettes bois à partir d'arbres ronds issus des forêts gessiennes.

La CCPG souhaiterait associer chaque commune du Pays de Gex à cette démarche afin de garantir la pérennité de cette filière. Ainsi, elle propose un projet de « charte de stratégie d'approvisionnement en bois d'énergie » entre les communes et la Communauté de Communes du Pays de Gex avec l'appui de l'ONF.

Cette charte a pour but de mobiliser du bois pour la filière bois énergie sans concurrencer la filière bois d'œuvre et bois de chauffage, tout en favorisant les ressources locales.

Les élus prennent connaissance du projet « charte de stratégie d'approvisionnement en bois d'énergie » et souhaitent réfléchir plus avant sur cette démarche.

URBANISME

Certificat d'urbanisme d'information

demandé par La SCP TISSOT-GRENIER-SOARES et GROSJEAN de Gex pour la succession TAVERNIER Madeleine, pour les parcelles C 412 lieu-dit « Aux Etarpenets », C393 lieu-dit « Sur VALAPRAZ », C283 lieu-dit « Les Ecluses », 267 lieu-dit « La Caille », C186 et 185 lieu-dit « Le Crue », B117 lieu-dit « Les Vignes » et B51 lieu-dit « Gruesson ».

Certificat d'urbanisme Cu

28, impasse au Verger / vente EURL MERCUEL à Sandrine DELATTRE - appartement 1^{er} étage, cave et place de stationnement : **abandon du droit de préemption.**

Permis de construire

312 rue du Château / BEAUDET François—démolition et la reconstruction d'un garage : **avis favorable**, en précisant que seront mentionnées, sur l'arrêté, les contraintes au niveau de la récupération des eaux de toiture et plus particulièrement : « Les chéneaux de récupération des eaux du toit, côté mur séparatif, devront être inclus dans le bas de la toiture sur le tènement du projet. »

93 route de la Combette / WINTZER Sébastien - construction d'un abri voiture (2^{ème} demande) : **avis favorable.**

PLU

Approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire précise les grandes étapes des études et de la procédure réalisée (diagnostic territorial, PADD, formalisation du PLU, arrêt par le conseil municipal, consultation des personnes publiques, enquête publique) et souligne que la concertation avec la population et les personnes publiques a été effectuée tout au long de la démarche de révision.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAI-

*Par délibération en date du 19 mars 2009, l'assemblée délibérante a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal conformément aux dispositions des articles du code de l'urbanisme. Cette révision était nécessaire pour mettre le PLU en conformité avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et intégrer les dispositions de la loi Engagement National pour l'Environnement.

*Il est rappelé que selon le procès- verbal du 20 janvier 2011, le conseil municipal a débattu, sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), traduction de la volonté municipale affichée initialement et articulé autour de 3 grands axes déclinés en actions :

1- Assurer l'équilibre environnemental et paysager

- mettre en place un véritable projet paysager : à l'échelle globale de la commune,
- mettre en place un véritable projet paysager : à l'échelle urbaine de la commune,
- assurer l'équilibre environnemental,
- réduire l'impact environnemental de l'urbanisation,
- prendre en compte les risques naturels et les servitudes d'utilité publique,
- gérer l'urbanisation en tenant compte des réseaux existants et programmés.

2- Organiser le développement urbain

- maîtriser la croissance démographique autour d'une moyenne de +1,5% annuel, et porter la population communale à environ 650 habitants à l'horizon 2023,
- diversifier l'offre de logement et favoriser des formes urbaines plus denses pour réduire la part de la construction individuelle,
- mettre en place des extensions d'urbanisation proportionnées à la taille des secteurs développés.
- améliorer les déplacements et l'offre en stationnement,
- assurer la préservation du bâti identitaire tout en permettant son évolution,
- conforter la centralité et liaisonner les équipements publics au chef-lieu,
- améliorer l'accessibilité aux équipements,
- intégrer les études et les mesures proposées dans le cadre des études d'aménagement pour le centre de secours SDIS,
- assurer un service haut-débit pour chaque administré de la commune.

3- Assurer l'équilibre économique

- pérenniser et conforter l'activité agricole, activité économique principale,
- assurer le développement des activités économiques sur le territoire communal pour limiter l'évasion des actifs vers les pôles d'emplois extérieurs,
- développer l'économie liée au tourisme de proximité et participer aux réflexions intercommunales menées sur le PNR du Haut Jura.

* Dans sa délibération en date du 28 février 2013, après avoir tiré le bilan de la concertation, l'assemblée a arrêté le projet de révision du PLU. Le projet a été transmis pour avis, aux personnes publiques qui avaient été associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes et Etablissements Publics de coopération intercommunale. Les dossiers transmis pour avis le 15 mars 2013 ont reçu les avis présentés dans le document joint.

*Par arrêté municipal du 07 août 2013, le projet de révision du PLU a été mis à enquête publique du 02 septembre 2013 au 1^{er} octobre 2013. M Bernard CHEVALLIER-GAUME a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif.

Le commissaire enquêteur a présenté ses conclusions suite aux remarques des administrés

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

présentées comme suit :

«Vu les différents débats du conseil municipal qui ont conduit à lancer le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, conjointe au zonage d'assainissement des eaux pluviales de Vesancy

Vu un projet qui vise à

- préserver le cadre de vie
- assurer un équilibre économique
- maîtriser et structurer le développement économique
- se doter d'un document de planification urbaine mieux adapté
- la mise en conformité avec le SCOT
- intégrer les décisions du Tribunal Administratif

Considérant que

- le projet répond globalement aux obligations de la loi SRU
- le projet de PLU semble réaliste et équilibré au vu d'un contexte local spécifique (montagnes, stations de sports d'hiver, proximité de la Suisse)
- le projet est compatible avec les documents supra-communaux
- les remarques sont souvent très argumentées et montrent un intérêt du public pour l'évolution raisonnée de leur commune.

Notre avis personnel sur l'ensemble du projet est motivé par

- l'organisation de l'urbanisation
- une utilisation, économe de l'espace, c'est-à-dire qu'il ne réduit pas un espace boisé classé, ni une zone agricole, ni une zone naturelle forestière, ni une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, donc, la préservation des espaces naturels
- un faible impact sur l'agriculture,
- un impact sur l'environnement et sur la santé qui n'est pas mis en cause,
- un coût des opérations qui est accessible à la collectivité,
- la préservation de l'identité et du caractère agricole
- la préservation d'un patrimoine paysager et environnemental.

Un avis favorable au projet pris dans son ensemble avec pour recommandations d'une part la prise en compte de nos avis donnés individuellement dans le rapport d'enquête et d'autre part des avis des personnes publiques associées »

Ainsi, le Maire précise qu'à la suite de l'enquête publique et de la prise en considération des observations des personnes publiques associées ainsi que des avis spécifiques du commissaire enquêteur, des adaptations mineures ont été effectuées et concernent essentiellement :

A propos des observations du commissaire-enquêteur et pour les réponses apportées à l'enquête publique :

- Correction du plan de zonage avec reclassement en zone Ab des parcelles n° 828, 829 et 436
- Correction du plan de zonage, du règlement et du rapport de présentation pour prendre en compte la création d'une zone NDi intégrant la carrière (sous-secteur naturel de dépôts inertes)
- Mise à jour du plan de zonage par rapport au cadastre et aux noms des voiries
- Mise à jour du plan de zonage avec suppression en légende de la zone 2AU et ajout de la zone 1AUb
- Correction du plan de zonage avec réduction de l'emplacement réservé n°9 pour prendre en compte les zones naturelles sensibles (ZNIEFF, Natura 2000 et zones humides)

Corrections du plan de zonage, du rapport de présentation et du règlement afin d'intégrer la

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

suppression de la zone Nas (sous-secteur naturel à vocation agricole et touristique soumis à étude environnementale) au profit d'une zone Ns et création d'une zone Nbs (sous-secteur naturel bâti sensible au titre de l'article L.123-1-5-14 du Code de l'Urbanisme) identifiant les constructions existantes

Correction du plan de zonage avec une réduction de la trame L.123-1-5-7° sur les secteurs « Grands champs », « Bottenay » et « En Pochet »

Modification de l'OAP "Pré du cours" afin de prendre en considération les reculs liées aux règles de réciprocité

Mise en adéquation du rapport de présentation avec les différentes pièces du PLU.

A propos des avis des Personnes Publiques Associées :

Concernant les avis des Services de l'État

Corrections du plan de zonage, du rapport de présentation et du règlement afin d'intégrer la suppression de la zone Nas (sous-secteur naturel à vocation agricole et touristique soumis à étude environnementale) au profit d'une zone Ns et création d'une zone Nbs (sous-secteur naturel bâti sensible au titre de l'article L.123-1-5-14 du Code de l'Urbanisme) identifiant les constructions existantes.

Correction du règlement de la zone Nh aux articles 1 et 2.

Correction du plan de zonage et du rapport de présentation pour prendre en compte les zones humides identifiées par l'inventaire départemental.

Mise en concordance de l'OAP « Bottenay » avec le plan de zonage afin de préserver la haie classée.

Précision apportée concernant le phasage des zones 1AU au rapport de représentation et aux Orientations d'Aménagement et de programmation.

Mise en adéquation du rapport de présentation avec les différentes pièces du PLU et corrections mineures du rapport de présentation et du règlement.

Concernant l'avis du Conseil général de l'Ain

Correction du plan de zonage avec agrandissement de l'Emplacement Réservé n°5.

Concernant l'avis de la Chambre d'Agriculture

Correction du règlement de la zone A à l'article 2 pour supprimer la référence aux critères précisés au rapport de présentation.

Correction du plan de zonage avec réduction de l'emplacement réservé n°9 pour prendre en compte les zones naturelles sensibles (ZNIEFF, Natura 2000 et zones humides).

Correction du plan de zonage avec une réduction de la trame L.123-1-5-7° sur les secteurs « Grands champs », « Bottenay » et « En Pochet ».

Concernant l'avis de la ville de Gex

Correction du plan de zonage avec le reclassement en zone Ne des parcelles C 605 et C 606.

Monsieur le Maire rappelle, enfin, que le dossier d'approbation a été tenu à la disposition des membres du conseil municipal.

Vu les notes de synthèse annexées à la présente délibération présentant les modifications à apporter au projet arrêté pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, des conclusions motivées du commissaire-enquêteur ;

Considérant que les résultats de l'enquête publique et que les avis rendus par les personnes publiques associées et consultées justifient quelques modifications mineures au projet initialement

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

arrêté, exposées dans les notes de synthèse annexées ;

Considérant que les modifications du projet de PLU, initialement arrêté, ne remettent pas en cause l'économie générale du projet ;

Considérant que le projet de révision du P.L.U. tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 123-10 du code de l'urbanisme ;

Sur présentation du rapport par le maire, après avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver la révision du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée.

Conformément aux articles R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-Préfecture.

La délibération sera exécutoire à compter de sa transmission à M. le Sous-Préfet et après l'accomplissement des mesures de publicité.

Approbation du plan de zonage des eaux pluviales

Le maire précise :

dans le cadre de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriale, les communes doivent délimiter et approuver leur zonage de l'assainissement après enquête publique.

Ce zonage a pour effet de délimiter :

les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise des débits et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement,

les zones où il est nécessaire de prévoir pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Dans le cadre de la révision de son plan local d'urbanisme, la commune a choisi le bureau d'études spécialisées, NICOT INGENIEURS CONSEILS afin de réaliser sur la commune le zonage de l'assainissement des eaux pluviales.

A l'issue de cette étude, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de zonage de l'assainissement des eaux pluviales et a décidé sa mise à l'enquête publique conjointement à celle réalisée pour la révision du plan local d'urbanisme par délibération du 18/07/2013.

Conformément à l'arrêté municipal N° 00015-2013 en date du 07 août 2013, le projet zonage des eaux pluviales a été mis à enquête publique conjointe à celle du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

M Bernard CHEVALLIER-GAUME a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif. L'enquête publique s'est déroulée du 02 septembre au 1^{er} octobre 2013 inclus dans les locaux de la mairie.

A l'issue de l'enquête, monsieur le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions et a émis un avis favorable au projet de zonage de l'assainissement des eaux pluviales.

Considérant la préservation de l'environnement et en particulier de la qualité de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes et des milieux ainsi que la prévention des nuisances et pollutions de toutes natures sont parmi ces conditions ;

Considérant la nécessité d'une cohérence entre les zones constructibles d'un futur PLU et les

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

possibilités d'assainissement des eaux pluviales s'impose ;

Considérant dans ces conditions qu'il convient d'approuver le zonage de l'assainissement des eaux pluviales,

Sur le rapport présenté par le maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver le zonage de l'assainissement des eaux pluviales tel qu'il est présenté.

Conformément aux articles R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département et sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Le zonage de l'assainissement des eaux pluviales approuvé est tenu à disposition du public en mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

La délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Droit de préemption urbain - reconduction après approbation de la révision du Plan

Local d'Urbanisme

Le maire rappelle :

la délibération en date du 09 septembre 1993 avait institué le droits de préemption urbain sur toutes les zones U et NA du Plan d'occupation des Sols approuvé le 19 novembre 1992.

La délibération du 14 décembre 2006 avait reconduit le Droit de préemption Urbain sur toutes les zones U et Au, figurant au Plan Local d'urbanisme approuvé le 16 mars 2006.

Conformément à l'article L.211-1 du code de l'urbanisme, la commune peut reconduire le droit de préemption urbain sur tout ou une partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation futures délimitées par le PLU.

Pour faire suite à l'approbation de la révision du PLU, il est proposé de reconduire le droit de préemption urbain sur toutes les zones U et AU identifiées dans le nouveau PLU révisé.

Sur le rapport présenté par le maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de reconduire le droit de préemption urbain, sur toutes les zones U et AU figurant au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 05 février 2014.

FINANCES

Ouverture de crédits d'investissement par anticipation avant le vote du budget 2014

Le maire précise qu'il est nécessaire de prévoir l'inscription par anticipation au budget principal 2014 de la commune des crédits d'investissement pour :

- les dépenses pour la révision du PLU (augmentation du taux de TVA sur les marchés en cours, frais d'impression, frais de publicité, frais du commissaire enquêteur) soit un montant de 9 200 €,
- acquisition de matériel informatique et de projection pour l'école soit un montant 2 900 €,
- mise en sécurité des fenêtres salle des fêtes et de l'appartement 2 400 €,
- radiateur école et mise en sécurité installation gaz salle des fêtes 1800 €.

Soit au total, **16 300 €** (montant inférieur au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Sur la présentation du rapport par le maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de l'ouverture de crédit d'investissement par anticipation avant le vote du budget 2014.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

Compte administratif du budget principal 2013 de la commune

<u>Section fonctionnement</u>	Crédits ouverts	Réalisés
Dépenses	605 104.91 €	435 433.83 €
Recettes	605 104.91 €	665 752.67 €
Résultat de l'exercice 2013		230 318.84 €

Résultat reporté au 31/12/12 (15 623.91 Budget commune + (- 12 363.28 résultat Budget assainissement))
Soit 3 260.63 €

Résultat 2013 section Fonctionnement : excédent de fonctionnement 233 579.47 €

<u>Section Investissement</u>	Crédits ouverts	Réalisés	Reste à Réaliser
Dépenses	1 808 079.83 €	64 389.88 €	8 354.90 €
Recettes	1 808 079.83 €	280 123 .85 €	
Résultat fin d'exercice 2013		215 733.97 €	

Résultat reporté au 31/12/12 (378 046.51 Budget commune + 104 100.51 résultat Budget assainissement)
Soit 482 147.02 €

Résultat 2013 section Investissement : résultat cumulé + 697 880.99 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs du compte administratif 2013 du budget de la commune.

Compte de Gestion du budget principal 2013 de la commune

Le maire précise que le compte de gestion du receveur municipal fait apparaître

Excédent au 31/12/2013 de fonctionnement :

Résultat exercice 2013 230 318.84 € + résultat reporté au 31/12/2012 3 260.63 €

Soit, Excédent de fonctionnement 2013 233 579.47 €

Excédent au 31/12/2013 d'investissement :

Résultat exercice 2013 215 733.97 € + résultat reporté au 31/12/2012 482 147.02 €

Soit, Excédent d'investissement 2013 697 880.99 €

Le résultat est conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

FORETS

Coupe de bois de l'année 2014 et mode de commercialisation

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des propositions de M LOCATELLI de l'Office National des Forêts concernant les coupes de bois à asseoir en 2014, dans les forêts soumises au régime forestier.

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal Accepte, à l'unanimité des suffrages exprimés, les coupes à marteler suivantes :

PARCELLES	RESINEUX	FEUILLUS	MODE DE COMMERCIALISATION
6	252 m ³	42 m ³	Vente publique en bloc sur pied
7	163 m ³	88 m ³	Vente publique en bloc sur pied
30	194 m ³	83 m ³	Vente publique en bloc sur pied
34	286 m ³	152 m ³	Contrat bois façonnés pour résineux Vente publique en bloc sur pied
45	89 m ³	365 m ³	Vente publique en bloc sur pied
18		121 m ³	Vente publique en bloc sur pied
19		120 m ³	Vente publique en bloc sur pied
63	39 m ³		Contrat bois façonnés pour résineux non réalisé 2013

Programme de travaux à réaliser en forêt pour l'année 2014

Dépenses liées à la coupe de bois façonné : 3 600 €

Dépenses liées à l'exploitation et l'entretien :

- travaux de maintenance sur une partie des parcelles 30, 34, 46, 47, 49 : 1 650 €
- travaux d'infrastructure : entretien des gouilles et des bords de route : 2 650 €
- travaux d'infrastructure : prolongation de 240 m de la piste sur la parcelle 34 comprenant étude d'évaluation NATURA 2000, travaux d'abattage façonnage et travaux de réalisation de la piste (subventionnés à 50% sur base de 2 900 €) : 4770 €
- travaux touristiques : abattages, façonnage arbres dangereux le long des chemins fréquentés : 470 €
- travaux sylvicoles : dégagement de semis, parcelles 45, 47, 48, 51, 53 : 1 250 €
- travaux sylvicoles : mise en place 1500 plants mélèze, parcelles 48, 49, 51 : 6 600 €
- " " subventionnés à 30% : intervention en futaie irrégulière, parcelles 28, 29, 45, 51, 54, 61 : 3 250 €
- travaux d'exploitation : abattages, façonnage, débardage, produits accidentels : 3 400 €
- travaux environnementaux : débroussaillage mécanique, lutte contre l'envahissement ligneux de l'alpage de la Vesancière, parcelles 59, 60 : 2 550 €

Total des dépenses liées à l'exploitation et à l'entretien à prévoir sur le budget 2014 : 26 590 €

Total des dépenses à prévoir pour le budget 2014 pour le programme forêt : 30 190 €

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes pour les travaux de forêt

Le maire rappelle les travaux en forêt à réaliser en 2014, présentés plus hauts, par les services de l'ONF, et plus particulièrement l'intervention en futaie irrégulière sur les parcelles 28, 29, 45, 51, 54, 61, pour un montant de 3 250 €.

Considérant que la Région Rhône-Alpes est susceptible de subventionner ce type de travaux à hauteur de 30% ; il est proposé de solliciter la Région Rhône-Alpes pour l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé et d'autoriser le maire à faire toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de cette participation financière.

Demande de subvention au Conseil général de l'Ain pour les travaux de piste forestière

Le maire rappelle que dans les travaux d'infrastructure arrêtés précédemment pour 2014, il a été prévu la réalisation de la prolongation sur 240 m de la piste forestière de la parcelle 34 pour faciliter la mobilisation des bois .

Considérant que le Conseil général de l'Ain est susceptible de subventionner ce type de travaux à hauteur de 50% ; il est proposé de solliciter le Conseil général de l'Ain pour l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé et autoriser le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de cette participation financière.

ENTRETIEN

Mise en sécurité des garde-corps des fenêtres de la salle des fêtes et de l'appartement

Des devis ont été demandés pour la mise en sécurité des garde-corps des fenêtres de la salle des fêtes et de l'appartement au-dessus de l'école.

L'Atelier de métallerie BEYRAND de Saint-Genis Pouilly avait fait une proposition comprenant la reprise complète de la fenêtre côté Alpes de la salle des fêtes et la mise en sécurité de la deuxième fenêtre de la salle et des 4 fenêtres de l'appartement par l'ajout d'une main courante à la hauteur 1m. Le montant total des travaux s'élève à 2354 € TTC. **Avis favorable.**

Mise en sécurité des réseaux gaz de la cuisine de la salle des fêtes

Suite au dernier contrôle des réseaux gaz, il est nécessaire de mettre en sécurité les tuyaux de gaz au niveau de la cuisine de la salle des fêtes en posant une goulotte inox de protection.

Après consultation, la société Margot propose la fourniture et la pose de la goulotte inox pour un montant de 290.40 € TTC. **Avis favorable.**

DIVERS

Horaires d'été (mars-octobre) des déchèteries du Pays de Gex

Lundi au vendredi : 8h30 - 12 h / 13h30 - 18 h

Samedi : 8h30 - 18 h

Dimanche : 9 h - 12 h

Fermées tous les jours fériés.

Remerciements à Madame Diane Vale-Trevellyan

Monsieur Pierre Hotellier, maire de Vesancy et les membres du conseil municipal, vous remercient pour le tableau que vous avez réalisé et qui témoigne de votre attachement à notre village.

..... **La séance du nouveau conseil municipal se tiendra : mardi 22 avril à 20h30**

Inscriptions à l'école publique de Vesancy

à partir de 3 ans révolus au 31 décembre

Afin de préparer au mieux l'année scolaire suivante, il est recommandé de faire les inscriptions, en mairie, avant fin mai.

Documents à fournir :

- ⇒ copie du livret de famille,
- ⇒ copie du carnet de vaccinations de l'enfant,
- ⇒ certificat de radiation du précédent établissement scolaire,
- ⇒ justificatif de domicile récent (quittance de loyer, électricité...)

L'école publique de Vesancy comprend 2 classes : maternelle et primaire.

Elle est dotée de plusieurs services accessibles **sur inscriptions obligatoires** :

- ⇒ un **service de midi** qui accueille les enfants **pour le repas** entre 12h et 13h30, sous la surveillance d'un ou plusieurs agents communaux. Les repas sont fournis **par les familles**.
- ⇒ une **garderie périscolaire** avant l'école le matin.
- ⇒ un service **d'activités péri-éducatives** ou de **garderie périscolaire** après les après midis d'école.

Horaires à partir de septembre 2014

Accueil garderie périscolaire (matin)

Lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi 07h50 – 09h00

Temps d'école (journée)

Lundi	09h00 – 12h00	13h30 – 16h00
mardi	09h00 – 12h00	13h30 – 16h00
Mercredi	09h00 – 12h00	
jeudi	09h00 – 12h00	13h30 - 16h00
Vendredi	09h00 – 12h00	13h30 - 15h00

+Temps d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) en fin d'après-midi pour les élèves concernés sur propositions des enseignants (non obligatoire).

Temps d'activités périscolaires / garderie (fin d'après-midi)

Lundi – mardi – jeudi 16h00 – 16h30

Vendredi 15h00 – 16h30

Garderie périscolaire uniquement (soir)

(facultatif, sur inscriptions et à la charge des familles)

Lundi – mardi – jeudi et Vendredi 16h30 – 18h30

site internet de l'école : <http://www2.ac-lyon.fr/etab/ecoles/ec-01/vesancy/site-web-ecole-de-vesancy/index.html>

Les Amis de la Chapelle

Lundi de Pentecôte



Pèlerinage et Kermesse

Les **Amis de la chapelle** et le **Groupe paroissial** vous donnent rendez-vous le **Lundi de Pentecôte**, pour le pèlerinage à la chapelle Notre Dame de Riantmont, suivi de la kermesse, dans la cour du château :

10 h 30 *Départ des pèlerins devant l'église de Vesancy*
11 h 00 *Messe en plein air, à la chapelle (si mauvais temps, la messe a lieu à l'église)*
12 h 30 *Repas champêtre (grillades au feu de bois) dans la cour du château*
 (sous les tentes abritant du soleil ou de la pluie).

Après-midi *Animation musicale et jeux divers pour les enfants.*

Les bénévoles de l'association font appel à toutes les bonnes volontés qui voudront bien les épauler pour le bon déroulement de cette fête.

***Venez nous rejoindre !
Vous serez les bienvenus !***

Vendredi 6 juin à 14 h : transport du matériel de la commune de Gex

Samedi 7 juin à 14 h : montage du bar, pose des guirlandes

Dimanche 8 juin à 14 h : mise en place des tentes de la commune

Lundi 9 juin à 7 h : installation des tables et bancs

à 9 h : dépôt des gâteaux « maison » au stand pâtisserie

*à 12 h : service du repas, café, pâtisseries, vente des enveloppes,
aide aux stands des jeux d'enfants.*

Fin mai, un avis déposé dans chaque boîte aux lettres, vous rappellera cette fête.

Rendez-vous au 9 juin pour une belle journée de rencontre et d'amitié.

L'assemblée générale du CLAV du 26 mars 2014

Une bonne trentaine de membres (sur 59 inscrits) sont venus assister à l'assemblée générale annuelle tout en renouvelant leur cotisation pour 2014.

Après une minute de silence en hommage à nos chers disparus, Lisbeth, la présidente a souhaité la bienvenue à quatre nouveaux membres. Elle a ensuite rappelé les activités du CLAV en 2013 (repas, lotos, sortie, voyage...) et remercié toutes les personnes qui aident le club de maintes façons et a proposé Alain Teppe comme membre d'honneur de notre association.

Puis, la trésorière a présenté le rapport financier au 31 décembre 2013, non sans avoir auparavant remercié, au nom de tous les membres, Lisbeth pour son dévouement pour le club.

La présidente a repris la parole pour présenter les projets de sortie et de voyage pour 2014. Une sortie d'un jour serait prévue le 20 juin à Digoin en Saône-et-Loire pour visiter son musée de la céramique. Concernant le voyage de 4 jours, il serait envisagé dans le Tyrol du sud et les Dolomites.

Les suggestions de voyage restent ouvertes.

La séance s'est terminée à 21h30 par le verre de l'amitié et le tilleul de Mimi.



SORTIE à DIGOIN (Saône-et-Loire)

Région Bourgogne

Vendredi 20 juin 2014



Dans la matinée : visite du **Pont-canal**

Ce pont qui enjambe la Loire et sur lequel passe une voie d'eau permet au canal latéral de la Loire de se connecter avec le canal du Centre. Il est un des premiers grands pont-canal de France et fut achevé en 1836.

A midi : déjeuner Brionnais au "Relais du Cantalou"

L'après-midi : visite du **musée de la céramique**

En plus de sa position de carrefour fluvial, Digoin doit également sa réputation à la qualité du travail de ses faïenciers. Situé dans une bâtisse du XVIII^e siècle, ce musée rassemble de nombreuses pièces de l'époque gallo-romaine à nos jours et perpétue la renommée des arts de la table à travers 14 salles.

Tarif : **60 €** tout compris

Départ : **7h30** devant le château

Date limite d'inscription : **13 juin 2014**

Lisbeth Ducret : 04 50 41 56 87 ou Eliane Jonker : 04 50 42 39 39

CLAV - CLUB LOISIRS AMITIES VESANCY - CLAV



Chasse aux œufs de Pâques

Dimanche 20 avril

à 10 h

Place du Château

Enfants jusqu'à 11 ans



PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PE



Embellissement des Fontaines

L'association PEVV (Patrimoine et Environnement du Village de Vesancy) souhaite réunir les habitants de Vesancy autour de la décoration des fontaines du village. Nous invitons les personnes intéressées et motivées à nous rejoindre lors de la **réunion** qui aura lieu le

Lundi 14 avril 2014, à 20h30

à la salle de la cantine (à côté du château)

Toutes les idées sont les bienvenues !

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Saïda au
06 86 72 81 34



ASSOCIATION ASSOCIATION ASSOCIATION ASS

Une quarantaine de personnes de l'**Amicale des Anciens de Vesancy** (colonie de Jean-Pierre) viennent passer le week-end du **14 et 15 juin 2014** dans notre village. Ils passeront la journée du samedi à Vesancy et dormiront à la Bussode à Mijoux. Toutes les personnes qui souhaitent participer à cette journée peuvent contacter :

- ⇒ Jean-Louis MUGNIER au : 04 50 41 86 67 ou
- ⇒ Jacques HOTELLIER au : 04 50 41 67 02

SAPEURS-POMPIERS SAPEURS-POMPIERS

Urgent !

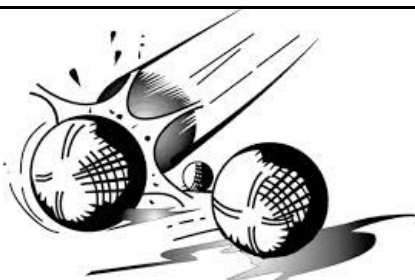
Campagne de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires

Nous invitons tous les habitants de Vesancy, âgés de 18 à 45 ans, à venir nous rejoindre et recevoir une formation de **sapeur-pompier** afin de continuer à assurer la sécurité des biens et des personnes sur le territoire de la commune.

Merci de contacter Nicolas Choucq
au **06 07 77 23 32** ou **nicolas.choucq@adeli.biz**

Suite au départ de la commune du caporal-chef Yves Moret, le commandement du CPINI de Vesancy est assuré par le caporal-chef Nicolas Choucq depuis le 1^{er} avril 2014.

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS



Concours de boules
organisé par l'Amicale des sapeurs pompiers
Dimanche 22 juin 2014
Inscriptions dès 9h ouvertes à tous

Samedi 5 juillet 2014

Dès 19h30

Paella
au feu de bois

ECOLE ECOLE ECOLE ECOLE ECOLE ECOLE

En ce début de printemps les élèves ont souhaité amener un peu de renouveau à leur repas. Voici quelques-unes de leurs idées pour sortir de l'ordinaire :

Pizza aux cauchemars

<u>Ingrédients</u>	<u>Ustensiles</u>
1 pâte à pizza	un plat à pizza
un bouquet de cauchemars	un lit
une cuillère à soupe d'huile d'olive	un enfant
30 g de gruyère (râpé)	un four
30 cl de sauce tomate	une poêle
	un couteau

Étalez la pâte dans le plat à pizza et laissez-la gonfler. Pendant ce temps, installez le lit dans votre cuisine, couchez l'enfant dans le lit, racontez-lui l'histoire du Petit Chaperon Rouge et attendez qu'il fasse des cauchemars. Attrapez les cauchemars les uns après les autres, émincez-les et faites-les revenir à feux doux jusqu'à ce que les cauchemars soient bien dorés. Versez la sauce tomate sur la pâte, rajouter les cauchemars sur la pizza puis le gruyère, laissez cuire 20 min et bon appétit.

Cake à la souris verte

(pour 4 personnes)

Cueillez, au printemps de préférence, cinq souris bien vertes et bien fraîches, trempez-les dans l'eau, trempez-les dans l'huile puis enlevez la peau et coupez-les en petits morceaux avec cinq tomates sauvages attrapées au jardin. Mélangez avec sucre, farine, levure et huile comme pour un cake classique. Ensuite prenez un moule et versez votre mélange et mettez au four, temps de cuisson 45 min à 180 degrés. Une fois fini, décorez avec les peaux des souris et de la chantilly à la carotte...

Flan à la diable

10 fleurs de lave rougeoyantes	50 cl d'eau gelée des anges
2 âmes perdues	2 blocs de glace
1 diable bien brûlant	10 morceaux de sucre
100 g de guano de chauve-souris	5 grosses fraises bleues

Broyez les fleurs de lave. Puis mélangez avec le guano de chauve-souris et purifiez le tout avec l'eau gelée des anges. Immobilisez le diable avec la glace, laissez bien la vapeur le ramollir avant de l'incorporer au mélange. Rajoutez les dix morceaux de sucre, et enfin les fraises bleues coupées en petits cubes. Verser dans un moule et laisser prendre au congélateur. Avant de servir, nappez avec les âmes perdues toutes chaudes sorties des enfers.

Autres recettes que nous n'avons pas eu la place de vous présenter :

Sangliers aux 2 glaces / Sorbet d'escargot en cornet gaufré / Tarte velue de loup /
Gâteau spécial petit écolier



REPAS GREC



Samedi 24 mai 2014

au château à 20h

organisé par la coopérative de la classe des grands
afin de financer un projet important au printemps 2015

Vous pourrez savourer un assortiment de plats proposé
par Mme Vlachos et découvrir une partie des saveurs de la
cuisine grecque ainsi qu'ont pu le faire, en Crète, les
élèves de la classe des grands l'année dernière.

Prix adulte : 15 € – enfants : 8 €



Réservations



à partir du 14 avril

directement à l'école, par courriel : ecole.de.vesancy@luxinet.fr
ou en déposant le bon de réservation suivant dans la boîte de l'école.

Réservation repas grec

(sous réserve de places disponibles)

école de Vesancy – samedi 24 mai 2014

Nom _____ tél: _____

Nombre d'adultes : _____ dont végétarien(s) nombre : _____

Nombre d'enfants : _____ dont végétarien(s) nombre : _____

Tarte aux deux légumes et chèvre

1 pâte brisée

1 courgette

2 carottes

3 oeufs

200 ml de crème fraîche liquide

100 g de fromage de chèvre (bûchette)

2 pincées de cumin, sel, poivre.



Préparation

Lavez et râpez la courgette et les carottes.

Battez les oeufs et la crème.

Ajoutez le sel, le poivre, le cumin et les légumes.

Émiettez le fromage.

Versez la préparation sur le fond de tarte.

Faites cuire à four chaud (180°) pendant 30 minutes.

Recette proposée par Cécile Prouteau



Horaires de la Bibliothèque

Lundi : 20h à 21h

Vendredi : 16h30 à 18h

Inscription gratuite

